



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le 04 juin 2026

PROCÈS-VERBAL
Commission de sécurité de l'arrondissement de CHAROLLES

Visite du 22 mai 2026
Commission du 23 juin 2026

SALLE DES FETES

Objet : Visite PÉRIODIQUE

Coordonnées de l'établissement

Libellé : 80 R LAMARTINE 71800 LA CLAYETTE

Exploitant

M./Mme GREGORY VAIZAND
Téléphone : 06 73 27 60 83

Classement

Activité(s):	Salles polyvalentes non visées par le Type X (salle polyvalente qui n'a pas une destination unique) ;
Type(s):	L ;
Catégorie :	2ème ;
Effectif public :	1247 ;
Effectif personnel :	5 ;
Effectif total :	1252.

Textes de référence

- Code de la construction et de l'habitation (C.C.H.) : Livre 1er / Titre IV / Chapitre III
- Arrêté du 25 juin 1980, modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (E.R.P.)
- Arrêté du 5 février 2007 (JO du 22 mars 2007) modifié, portant approbation de dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les salles à usage d'audition, de conférences, de réunions, de spectacles, ou à usages multiples (Type L)
- Arrêté préfectoral du 01 mars 2017 portant règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI) pour le département de Saône-et-Loire

Objet de la visite :

Avis de la commission

Après avoir pris connaissance du rapport, entendu les rapporteurs et délibéré lors de la présente visite, les membres de la commission ont approuvé les prescriptions ci-dessus et ont émis :

- un avis **Favorable** à la poursuite de l'exploitation de l'ERP.

Tel que prévu par l'article GE 4 du règlement de sécurité, la prochaine visite périodique devrait être effectuée en mai 2029.

Le président,

Pour le Sous-Préfet,
et par délégation,
La Secrétaire Administrative,

Sarah TOPIOT

¹ L'attention de l'autorité est appelée sur le fait que ce procès-verbal se limite à formaliser la décision collégiale de la commission de sécurité concernant l'avis rendu. Le descriptif technique de l'établissement, les écarts relevés vis à vis des différents référentiels applicables et l'analyse de risques détaillée sont consignés au sein d'un rapport disponible auprès du secrétariat de la commission de sécurité.

COMMISSION DE SÉCURITÉ

AVIS MOTIVÉ DU MAIRE

Commission du 23/06/2026

Établissement : SALLE DES FETES

Périodique –

Adresse : 80 R LAMARTINE 71800 LA CLAYETTE

Type : L Catégorie : 2ème catégorie

OBSERVATIONS DU MAIRE :

Les remarques formulées sont facilement corrigibles, sans engendrer d'investissements importants, et peuvent être mises en œuvre rapidement. Les actions nécessaires seront réalisées dans les meilleurs délais dès réception du rapport définitif.

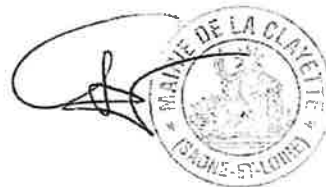
AVIS :

FAVORABLE ☒ DÉFAVORABLE ☐

NOM : GRÉGORY VAIZAND

FONCTION : MAIRE

SIGNATURE

The block contains a handwritten signature in black ink, which appears to be 'G. Vaizand'. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp has the text 'MAIRIE DE LA CLAYETTE' around the top inner edge and '71800 LA CLAYETTE' around the bottom inner edge. In the center of the stamp is a small emblem, likely the coat of arms of the commune.